

## **Règlement du Championnat écolier 2023**

### **Article 1 - but**

Le Championnat écolier de cyclisme est géré par l'Union Vélocipédique Genevoise et a pour objectif la promotion du cyclisme auprès des jeunes. Elle se déroule sur différentes manches organisées durant l'année.

Renseignements complémentaires : Jean-Marc Fortis, [fortisjm@gmail.com](mailto:fortisjm@gmail.com), tel. 078.739.87.34

### **Article 2 - manches**

Les courses suivantes sont prises en compte pour le classement final.

- 1. Prix du Sprinter club Lignon                      samedi 22 avril
- 2. Critérium Genevois                                      mardi 16 mai
- 3. Le défi Boscardin                                      samedi 3 juin
- 4. La Classique Genevoise                              dimanche 18 juin
- 5. Finale par la Pédale des Eaux-Vives              samedi 23 septembre

### **Article 3 - catégories et développement**

La coupe s'adresse aux filles et garçons de 9 à 14 ans.

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie U11	Garçons et filles né(e)s en 2013-2014
Catégorie U13	Garçons et filles né(e)s en 2011-2012
Catégorie U15	Garçons et filles né(e)s en 2009-2010

**Selon les nouveaux règlements de Swiss-Cycling, il n'y a plus aucune limitation de braquet**

### **Article 4 - inscription**

Les inscriptions aux courses se font auprès de l'organisateur de la manche.

### Article 5 - classement

Un classement final sera établi en fonction des points accumulés lors des différentes manches.

Pour figurer au classement, les cyclistes devront obligatoirement participer à trois manches.

En cas d'ex aequo au classement provisoire ou final, le classement de la dernière manche est déterminant.

Les points sont attribués selon le tableau de répartition :

1 <sup>er</sup> 100 points	2 <sup>ème</sup> 95 points	3 <sup>ème</sup> 90 points	4 <sup>ème</sup> 85 points	5 <sup>ème</sup> 80 points
6 <sup>ème</sup> 75 points	7 <sup>ème</sup> 70 points	8 <sup>ème</sup> 65 points	9 <sup>ème</sup> 60 points	10 <sup>ème</sup> 55 points
11 <sup>ème</sup> 50 points	12 <sup>ème</sup> 45 points	13 <sup>ème</sup> 40 points	14 <sup>ème</sup> 35 points	15 <sup>ème</sup> 30 points
16 <sup>ème</sup> 25 points	17 <sup>ème</sup> 20 points	18 <sup>ème</sup> 15 points	19 <sup>ème</sup> 10 points	20 <sup>ème</sup> 5 points
Dès le 21 <sup>ème</sup> et pour tous les partants 1 point				

### Article 6 - planche de prix

Podium pour les trois première/ers de chaque catégorie à chaque manche.

Les vainqueurs du classement général seront invités et recevront leur prix lors des 4 jours de Genève sur piste en novembre.

### Article 7 - sécurité

Matériel autorisé : Vélos de course, VTT et Vélo de ville.

Le port du casque cycliste à coque rigide est obligatoire.

Les coureurs devront se soumettre au règlement de l'organisateur, aux ordres des commissaires, des signaleurs et aux règles de la circulation.

Les suiveurs/accompagnateurs sont strictement interdits sur le parcours (même à vélo).

### Article 8 - responsabilité

Les participants sont individuellement responsables de leur couverture d'assurance personnelle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'accident et en cas d'atteintes à la santé dues à un surmenage lors de la compétition. Les coureurs ne sont pas assurés par les organisateurs.

Chaque cycliste participant au championnat accepte le présent règlement.